

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mercredi,  
le 23 avril 2008 à 20h30 à l'Hôtel de ville de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac  
à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Jim Coyle, Garry Dagenais, Raymond Gougeon et Brian Middlemiss.

ABSENCE MOTIVÉE : Harold McKenny.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général.

La séance a débuté à 20h30.

**08-04-148**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux de voirie
3. Machinerie
4. Levée de la séance

Il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu

Adoptée

**08-04-149**

**ÉQUIPEMENTS**

Il est

Proposé par Garry Dagenais  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses pour des réparations et location de machinerie ainsi que la fourniture d'asphalte, tel que décrit ci-bas, pour un total de 15 370,47 \$ (plus taxes) :

Western Star	problème électrique – alternateur	800,00 \$
Sableuse		100,00 \$
Niveleuse	coussinet pour lame	484,00 \$
Niveleuse	kit – coussinet Champion – main d'oeuvre	2 620,00 \$
Chaîne		20,00 \$
Fourgonnette Ford	problème avec radio	172,00 \$
Pelle rétrocaveuse JCB	ajustement de la flèche	112,50
Camion	câblage et lumières	69,00 \$
Fourgonnette Ford	2 batteries	369,60 \$
Freins - remorque		360,00 \$
Remorque		1 200,00 \$
Camion International	freins	29,00 \$
Mélange d'asphalte à froid	Lafarge	4 769,85 \$
Location – niveleuse	Jason Hynes construction	1 140,00 \$
Tracteur Ford	Réparations – Ellard Kennedy	466,72 \$
Réparations – chemin Kilroy	location de pelle rétrocaveuse	2 657,80 \$

Adoptée

**08-04-150**

**AUTORISATION DE DÉPENSER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire contrôler adéquatement le budget;

CONSIDÉRANT QUE des procédures doivent être établies afin de pouvoir mieux administrer le budget;

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie est autorisé à dépenser un montant de 500,00 \$ par jour. Toutes dépenses, excédant 500,00 \$ et jusqu'à un maximum de 2 500,00 \$, doivent être autorisées par le secrétaire-trésorier et, pour les autres dépenses, la procédure « Engagement de Dépenses » doit être suivie et approuvée par le Conseil.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'annuler la résolution no 03-03-580.

Adoptée

**08-04-151**

**ACHAT DE GRAVIER**

Il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Garry Dagenais

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité autorise un budget de 15 000,00 \$ soit 7 500,00 \$ pour l'achat de gravier et 7 500,00 \$ pour la location d'équipement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'annuler la résolution 08-04-134.

Adoptée

**08-04-152**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par Raymond Gougeon  
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL